

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{me} NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — — Express.
3 — 47 — — — Poste.
9 — 4 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — — soir, Omnibus.
10 — 11 — — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE

DEUX-SICILES.

Turin, 29 août. — Gênes, 29 au soir. — L'Authion, qui a quitté Naples hier matin, annonce que lundi les généraux napolitains, en conférence, ont résolu unanimement, à l'exception de Bosco, de conseiller au roi de partir. Avant le départ de l'Authion le bruit courait que les officiers des armées de terre et de mer avaient offert en masse leur démission.

Gênes, 30 août. — Naples, 28 août. — Il circule une lettre du comte de Syracuse au roi de Naples, dans laquelle la situation se trouve exposée et qui conseille au roi de céder à la nécessité, d'épargner le sang fraternel, et de suivre l'exemple de la duchesse de Parme.

On considère à Naples comme imminent un *pro-nunciamento* militaire. — Havas.

Bien que les dépêches annonçant la réunion des généraux napolitains et leur résolution d'engager le roi François II à quitter ses Etats ne soient pas confirmées d'une manière authentique, nous avons lieu de croire néanmoins que la gravité de la situation est telle qu'on peut s'attendre à une solution très-prochaine. (Le Pays.)

Les journaux italiens annoncent que les départs des volontaires de Gênes, un moment suspendus, venaient d'être de nouveau autorisés, à la charge par les volontaires de se soumettre à certaines conditions spéciales. Ce fait paraît exact. — Havas.

EXPÉDITION DE SYRIE.

On écrit de Constantinople, le 15 août, à la Gazette du Midi:

« On assure qu'une dépêche télégraphique est arrivée hier de Smyrne et a porté la nouvelle du débarquement des troupes françaises à Beyrouth sans coup férir. La population de cette ville avait été travaillée quelques jours auparavant pour faire une démonstration contre l'intervention étrangère. Elle avait manifesté hautement l'intention de s'opposer, à main armée, au débarquement.

« Les meneurs de ces bandes d'assassins, ou peut-être même les autorités locales, avaient cru faire par là un grand effet sur l'opinion en Europe.

« En attendant que l'expérience en soit faite par l'armée française, nous sommes obligés de constater que, pour ôter à l'intervention tout prétexte de châtier les coupables de ses propres mains, S. Exc. Fuad pacha agit avec une grande énergie et frappe sans pitié sur les coupables.

« En entrant dans la ville de Damas, et quoique accablé de fatigue, le commissaire impérial, sans prendre de repos, se rendit tout droit dans les quartiers chrétiens incendiés et détruits, et constata par lui-même la grandeur du désastre.

« Le cœur navré de ce spectacle, il entra dans la citadelle, où l'attendaient des scènes plus horribles encore. A peine en eut-il franchi le seuil, qu'une masse compacte d'environ dix mille chrétiens se rua sur lui en poussant des cris déchirants: vieillards, femmes, enfants, veuves, orphelins, presque nus, à demi-morts de faim, de misère, de terreur, de désespoir, sanglants, fous, malades et moribonds, lui demandaient, avec des larmes et des gémissements, secours et vengeance.

« Fuad pacha ne put se contenir à cet aspect et répandit un torrent de larmes. On peut juger par ce fait-là de la grandeur du mal, car pour qu'un Turc pleure sur les malheurs des chrétiens, ces malheurs doivent être effrayants. »

Le Courrier de Marseille publie la lettre suivante:

« Beyrouth, le 16 août 1860, 2 h. du soir.

« Malgré le retard du *Borysthène* en partant de Marseille, ce paquebot, favorisé par le beau temps pendant toute sa traversée, est arrivé à Beyrouth avant l'heure postale. Le 16^e chasseurs a été admirable de gaieté pendant le voyage, quoique fort long: 10 jours à coucher à la belle étoile la nuit et au clair de lune; le jour 40 à 45 degrés de chaleur. Les chants, les rires ont duré pendant toute la traversée.

« Hier, 15, en rade de Jaffa, nous avons fêté la Saint-Napoléon, comme on peut le faire à bord d'un paquebot, bien entendu. Les officiers de la ligne ont payé du punch à tous les officiers du bord et aux

passagers civils de toutes les nations, tout le monde a fraternisé, et les passagers ont offert à leur tour un punch aux officiers et double ration de vin aux soldats et marins. Le *Borysthène* a été pavoisé pendant toute la journée. Le vaisseau anglais le *Victor-Emmanuel*, mouillé depuis quinze jours en rade de Jaffa, a également pavoisé et il a poussé l'exquise politesse jusqu'à tirer 21 coups de canon auxquels le paquebot des Messageries, ne possédant pas de canons, n'a pu répondre que par des hourras.

« Les saluts du pavillon national ont été échangés, les hourras ont continué toute la journée et le commandant anglais a eu la gracieuseté de nous faire jouer l'air national français: *Partant pour la Syrie!*

« Nous nous sommes quittés l'un et l'autre enthousiasmés d'un accueil aussi flatteur, surtout quand on songe que le *Borysthène* appartient à une compagnie commerciale. Les chants à bord ont continué toute la nuit, enfin les troupiers n'étaient pas plus fatigués que s'ils venaient de faire une promenade militaire.

« Le débarquement a eu lieu à 1 heure. Le camp est dans la forêt des Pins, à 15 minutes de la ville. Verdure, ombrage et eau se trouvent dans ce bois immense qui ne serait nullement déplacé même à côté du bois de Boulogne. L'air martial de nos troupiers et les fanfares ont vivement impressionné la population.

« L'Amérique, des Messageries Impériales, mouille en rade en ce moment chargé de troupes de ligne, et ayant à bord le général commandant l'expédition. Le *Gange* arrivera sans doute dans la journée.

« La rade de Beyrouth présente l'aspect d'une forêt de mats. Toutes les puissances maritimes y sont représentées par des vaisseaux. Il me serait difficile de vous dire le nom de ces forteresses marines, je me contente de vous en donner le chiffre, 20 à 25 bâtiments de guerre. La France possède le *Donawerth*, amiral Jehenne, le *Redoutable*, l'*Eclair*, le *Sentinelle*.

« Une deuxième frégate hollandaise arrive. Tous ces bâtiments sont à la disposition de notre amiral.

FEUILLETON

LE MARCHÉ DE LA SAINT-JEAN.

(Suite.)

VIII.

D'étape en étape, et guidé par les renseignements d'intendance, M. Dugenest suivit la trace du régiment dans lequel son fils avait été incorporé.

Mais à la frontière, les difficultés se multiplièrent. Il fallut traverser des contrées naguères françaises ou alliées, maintenant ennemies, au milieu d'une foule de dangers.

Plusieurs fois le voyageur fut arrêté par les autorités étrangères. Sequestré, puis relâché, il perdit un temps considérable. Enfin, après plusieurs marches, et près de quatre semaines de voyage, il arriva le 24 août dans le voisinage de Dresde, au moment où les armées belligères allaient se mettre en ligne.

Ce fut après avoir surmonté des obstacles de toutes sortes, que le père de Tiburce parvint à joindre le corps d'armée où se trouvait le jeune homme.

Grâce à ses supplications et à l'obligeance d'un officier supérieur, M. Dugenest put enfin serrer Tiburce dans ses bras.

Après les premières effusions, le nouveau soldat questionna son père.

M. Dugenest raconta tout ce qui s'était passé; mais il garda le silence sur le départ de l'orpheline et sur l'espoir qu'il avait conçu de convertir son fils à ses plans.

— Maintenant, ajouta-t-il, viens avec moi, nous allons retourner au pays; il ne fait pas bon ici.

— Comme si cela se pouvait!

— Tu crois donc me prendre au dépourvu, répliqua le père. Regarde.

En parlant ainsi, M. Dugenest déploya un acte du ministre de la guerre.

— J'ai obtenu cela par de puissantes protections, comme tu dois le supposer. Ainsi rien ne s'oppose plus à ton départ.

— Vous vous trompez, car on se battra demain, probablement.

— Raison de plus pour partir. Allons vite aux formalités.

— Impossible, mon père, impossible! Vous me demandez, sans le soupçonner, de vous faire le sacrifice de mon honneur, je ne le puis. Partir serait une lâcheté.

M. Dugenest déploya tout ce que l'amour paternel peut trouver d'éloquence; il invoqua tous les sentiments, il supplia, il pleura.

Malgré son attendrissement, le jeune homme résista; et, le cœur navré, M. Dugenest dut se résigner à attendre l'issue de la bataille dont les murs de Dresde de-

vaient être les témoins.

L'histoire a consigné les détails de ce terrible combat.

Pendant la marche des deux armées et l'effrayante canonnade qui éclata durant de longues heures, le malheureux père s'était réfugié dans un village d'où l'on pouvait embrasser l'ensemble de ce terrible spectacle. Une sueur d'angoisses mouillait le front du vieillard et sa bouche murmurait d'incohérentes formules de prières.

Cependant, le canon finit par ne plus gronder qu'à de longs intervalles. Des coups de feu isolés et retentissant de loin en loin signalèrent bientôt les résistances partielles d'un ennemi qui bat en retraite.

Le combat était terminé. Il n'y avait plus qu'à constater ce qu'il avait coûté.

Flottant entre la crainte et l'espoir, le cœur gros d'angoisses, M. Dugenest se dirigea vers la position assignée au corps d'armée où se trouvait son fils.

Tiburce n'avait point reparu.

Le malheureux père explora le champ de bataille et fit sonder l'Elbe sur tous les points où il avait été traversé; il poussa les recherches jusque dans l'armée ennemie. Il ne put retrouver son fils. Pour tout le monde le jeune homme avait péri comme tant d'autres en ne laissant pas même la consolation de pleurer sur son corps.

C'est donc avec les moyens des bords de toutes nations que le débarquement se fait avec un zèle de part et d'autre digne d'éloges.

» Aussitôt que les navires qui transportaient les troupes françaises ont été signalés, tous les bâtiments de guerre russes et grecs qui se trouvaient sur la rade de Beyrouth se sont empressés d'envoyer toutes leurs embarcations pour concourir au débarquement.

» P.-S. Le débarquement de l'Amérique et du *Bo-rysthène* est terminé à 4 heures du soir ; les troupes partiront pour le camp à 6 heures. »

Marseille, 30 août. — Des lettres de Beyrouth, en date du 22, annoncent que Fuad pacha a fait pendre à Damas 70 massacreurs, qu'il a fait fusiller 110 soldats et enrôler de force dans l'armée 3,000 habitants de Damas qui se trouvaient compromis.

A la date du 22, 4,500 Français étaient débarqués à Beyrouth.

Le *Gange* était en retard. — Havas.

Les dernières dépêches de l'extrême Orient annoncent l'arrivée à Shanghai du général Ignacheff, ambassadeur extraordinaire en Chine de S. M. l'empereur de Russie, se rendant à Péking. Cette circonstance a donné naissance au bruit qui s'est répandu que la Russie allait mettre un corps d'armée à la disposition de l'empereur de Chine pour repousser les insurgés du Kiang-sou qui menacent l'existence de la dynastie actuelle. — Havas.

FAITS DIVERS.

Paris, jeudi 30 août. — Leurs Majestés, arrivées hier soir à Anney, doivent en repartir demain vendredi, à neuf heures du matin, pour se rendre Thonon. Leurs Majestés seront dimanche à Chamounix.

— Un journal étranger annonce que le général de Goyon ne retournera pas à Rome, et que le général de Noüe sera investi du commandement des troupes françaises. Cette nouvelle, dit la *Patrie*, paraît se confirmer. — Havas.

— Samedi à trois heures, une petite voiture à trois roues, montée par un homme et pavisée de deux drapeaux à l'arrière, débouchait sur le boulevard Montmartre. Cette voiture, qui semblait marcher seule, émergeait les passants par sa rapidité et la facilité avec laquelle celui qui la montait lui donnait sa direction. Elle dépassait en vitesse les cabriolets et les omnibus, elle allait au bois de Boulogne promener son inventeur.

CHRONIQUE LOCALE.

Nous reproduisons le rapport d'ensemble que M. le préfet a présenté au Conseil général :

« Messieurs, a dit M. le préfet, j'aime à me retrouver au milieu de vous, à vous exposer la situation des divers services placés sous ma direction, et à faire mon profit des observations et des conseils que vous suggèrent votre expérience et votre connaissance approfondie des besoins du pays.

» Vous avez bien voulu me dire, l'année dernière, par l'organe de votre président, que mon

dévouement aux intérêts du département et mon désir de faire le bien, m'avaient acquis quelques droits à votre affectueuse estime.

» Je n'ai pas oublié ces paroles encourageantes, et j'ai cherché à acquitter une partie de la dette que votre bienveillance me faisait contracter envers vous, en donnant tous mes soins aux affaires qui sont l'objet de votre sollicitude.

» Je n'ai sans doute pas satisfait à toutes vos espérances ; mais n'accusez pas mon bon vouloir et tenez-moi compte de mes efforts pour réaliser les améliorations que vous m'indiquez et pour imprimer une plus active impulsion au travail des agents placés sous mes ordres.

» J'ai besoin de votre appui pour remplir dignement l'importante mission administrative que l'Empereur a daigné me confier. Cet appui, je le réclame de nouveau, et j'ai le ferme espoir de l'obtenir, parce que je sais que l'homme qui a le sentiment de ses devoirs trouve toujours, en Anjou, encouragement, estime et bienveillance.

» Depuis votre dernière réunion, vous avez perdu, Messieurs, un excellent collègue.

» J'ai à cœur de payer un juste tribut d'hommages et de regrets à la mémoire de l'honorable M. Delavan.

» Dans sa carrière judiciaire et administrative, soit comme président du tribunal civil de Saumur, soit comme membre du Conseil d'arrondissement et du Conseil général, M. Delavan avait su conquérir l'estime de tous.

» Doné d'un esprit juste, bienveillant et éclairé, il a rendu d'importants services au pays ; aussi était-il, à juste titre, vénéré à Saumur et aimé de tous ceux qui avaient l'honneur de le connaître.

Les sentiments que j'exprime sont les vôtres, Messieurs, et bien que sa place au milieu de vous soit occupée par un homme dont les qualités seront facilement appréciées, bien que les électeurs du canton sud de Saumur vous aient donné un collègue que vous accueillerez, comme il le mérite, avec sympathie et en lui tendant une main amie, vous déplorerez bien amèrement avec moi que la mort soit venue briser une carrière si bien remplie.

» Après vous avoir entretenus d'un deuil de la famille administrative dont vous êtes ici les représentants, je me réjouirai avec vous des distinctions honorifiques si justement accordées aux membres de votre bureau.

» Que MM. Louvet, Bucher de Chauvigné et Ségris me permettent de le leur dire, leur promotion dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur est sans doute la récompense méritée de leurs services comme députés et comme fonctionnaires municipaux, mais elle est aussi et surtout la juste rémunération de leurs travaux dans l'Assemblée départementale ; et vous, qui les avez vus à l'œuvre, vous, dont M. Louvet dirige avec tant d'intelligence et d'impartialité les délibérations, vous, dont les résolutions ont été si bien exprimées par MM. Bucher de Chauvigné et Ségris, vous doublerez le prix de cette croix que la bienveillance de l'Empereur vient de leur accorder, en applaudissant, comme moi, au choix dont ils ont été l'objet.

J'aborde maintenant l'exposé très-sommaire des principales affaires qui vous occuperont pendant cette session.

» La situation des finances départementales ne m'a pas paru permettre de diminuer les charges qui pèsent actuellement sur les contribuables, et comme l'imposition de 1 c. 75/100^e votée pour le paiement de l'acquisition de Ste. Gemmes prend fin en 1861, j'ai cru devoir vous proposer de demander qu'une loi vous autorise à continuer cette imposition jusque et compris 1864. Prévoyant même que, pendant cette dernière année, 1 c. extraordinaire cesserait d'être perçu en vertu des lois précédemment votées, je vous demande de le faire aussi renouveler.

» Le produit de ces centimes est destiné, pour partie, à des améliorations et à des rechargements sur les routes départementales, et, pour l'autre partie, à des constructions de bâtiments départementaux.

» J'ai pensé aussi, Messieurs, que vous seriez désireux, comme moi, de terminer promptement ces constructions, et je vous propose de voter un emprunt de 100,000 francs, réalisable en 1861, et qui nous mettra à même d'activer les travaux.

» Vous verrez, dans mon rapport spécial, que cet emprunt ne pèsera pas lourdement sur nos finances ; qu'au 1^{er} janvier 1865 nous serons quittes de toutes dettes, et que si le Conseil général ne demandait, dans sa session de 1863, l'autorisation de s'imposer de nouveau extraordinairement, le département ne supporterait plus aucune imposition extraordinaire.

» Cette affaire est celle qui doit, selon moi, vous occuper tout d'abord : de sa solution dépendent toutes vos résolutions en ce qui concerne les bâtiments départementaux.

» Je vous propose de doter très-largement, cette année, ce service. Les dépenses inscrites à mon projet de budget m'ont paru toutes urgentes ou au moins très-utiles. La part du département dans le fonds commun a été encore augmentée de 5,000 fr., ce qui porte à 15,000 fr. le supplément alloué depuis deux ans. Cette augmentation n'a été accordée par M. le ministre de l'intérieur que parce que j'ai pu faire connaître à S. Ex. les besoins du département pour continuer les travaux de la préfecture. Vous ne vous étonnez pas, dès lors, que j'aie inscrit une somme fort élevée à l'article 1^{er} du sous-chapitre 1^{er} de mon projet de budget.

» Vous remarquerez avec satisfaction, Messieurs, que le département de Maine-et-Loire reçoit maintenant le produit intégral des centimes pesant sur lui qui forment le fonds commun.

» Je vous soumetts des plans et devis de constructions neuves. J'ai lieu d'espérer que ces études vous paraîtront bien conçues, que vous les approuverez et que vous voterez la mise en adjudication des travaux.

» J'ai pu vous proposer de consacrer, cette année, un peu plus de 38 c. à l'entretien du mètre courant de vos routes départementales, et disposer encore de 18,000 fr. pour le rechargement extraordinaire de celles de ces routes qui sont le plus fatiguées.

» J'appelle votre attention sur le projet qui vous est communiqué de transformation des routes stratégiques en routes impériales ou départementales, et sur la cession de quelques-unes des routes départementales à l'Etat, qui les classera comme voies impériales.

» Par un rapport spécial, je vous prie d'émettre

On était dans les premiers jours de décembre 1814.

Maitre Dilois était dans son cabinet, paraissant occupé à établir l'échafaudage d'une liquidation compliquée en tisonnant dans son foyer, lorsqu'on introduisit M. Dugenest.

Le pauvre homme n'était plus reconnaissable ; sa taille droite et ferme s'était courbée, son front altier fléchissait sous le poids d'une tristesse invétérée qui dégénérait en consommation. Ce n'était plus la nature florissante et superbe qu'on admirait quelques mois auparavant. Une maigre malade décharnée cette puissante charpente sur laquelle avaient impunément passé les années.

Quant à maître Dilois, c'était toujours le petit homme bienveillant, vif et pénétrant qu'on voyait depuis trente-cinq ans encadré dans ses minutes. Ce n'est pas que le malheur l'eût toujours épargné ; mais il avait un fond de résignation basé sur un esprit de sagesse qui lui faisait trouver aussitôt des compensations. Il acceptait les chagrins qu'il avait essuyés dans sa famille comme un tribut bien léger prélevé sur ses joies et son bonheur. Il se croyait toujours, quoiqu'il pût arriver, le débiteur de la Providence, et il la remerciait de ne pas exiger davantage.

A l'arrivée de M. Dugenest, maître Dilois se leva, et alla affectueusement lui presser les mains.

Le propriétaire rendit l'étreinte en l'accompagnant d'un regard et d'un soupir qui trahissaient la désolation

de son âme.

Il s'assit péniblement sur le fauteuil que lui avança le notaire, et regarda d'un œil atone les étincelles qui pétillaient dans l'âtre.

— Voyons, mon vieil ami, dit maître Dilois, il ne faut pas vous laisser abattre. Depuis que je ne vous ai vu, il me semble que vous avez maigri. Votre visage me paraît de plus en plus attristé.

— Allez, encore quelque temps et il ne sera, je crois, plus question de Dugenest. Le moral tue le physique. J'ai beau faire, j'ai beau combattre selon vos conseils, c'est plus fort que moi.

— Parce que vous ne savez pas prier.

— Et pourtant chaque jour je demande à Dieu de me pardonner la mort de mon cher enfant.

Il y avait des vibrations si navrantes dans la voix de ce pauvre homme, que maître Dilois sentit l'inutilité d'une consolation ; seulement il ne put s'empêcher d'adoucir la sévérité dont son confident usait envers lui-même.

— Les circonstances sont encore plus coupables que vous-même, dit-il. Nos volontaires sont-ils revenus tous ?

— Ils n'avaient pas été chassés par leurs frères ; ils sont partis avec leur bénédiction, et en mourant ils ont pu penser à elles sans que leur pensée en formant une accusation.

Pour éviter de prolonger une conversation doulou-

reuse, maître Dilois, sans ménager les transitions, reprit la parole.

— Je vous ai fait venir, dit-il, pour vous renseigner sur ce qui se passe à propos des propriétés qui ont une origine semblable à celles des vôtres. Un projet de loi est soumis à la nouvelle chambre. Il est question de restituer les biens confisqués sur les émigrés pendant la révolution.

— Qu'on leur leur rende, si l'on veut, je ne m'en inquiète guère, répondit M. Dugenest d'une voix terne. A quoi puis-je tenir maintenant ? Pauvre j'ai commencé, pauvre je finirai, voilà tout. Que m'importent les collatéraux qui me flagornent en feignant de me consoler ?

— Ah ça, êtes-vous sûr, bien sûr, que Tiburee soit perdue sans ressource, quand on voit à la journée révenir tant de soldats qui protestent contre les massacres de l'état-civil ?

— J'ai fait tout ce qu'il était possible de faire après la bataille de Dresde pour retrouver sa trace, mais en vain.

— Qui sait pourtant, si Dieu ne vous réserve pas une de ces consolations qu'il a données à tant de familles. La Sibirie n'a pas dévoré tous les prisonniers.

— Je l'ai espéré longtemps, maintenant j'ai perdu même le doute.

— Et si vous aviez tort ? fit le petit notaire en modérant la portée de l'intonation, de façon à y faire entrer à

un vœu favorable à la réalisation d'une grande entreprise dont je poursuis l'étude.

» Je veux parler de la défense de la ville d'Angers contre les inondations.

» Je désire très-vivement mener à bonne fin cette importante affaire, et je vous serai reconnaissant de plaider avec moi, près du Gouvernement, la cause de la ville chef-lieu du département.

» Je vous demande aussi, Messieurs, d'appuyer très-énergiquement les démarches que je fais pour obtenir le plus promptement possible la concession définitive et le commencement des travaux du chemin de fer d'Angers à Niort.

« L'industrie de notre pays est intéressée au plus haut point à l'établissement de cette voie de communication rapide et économique. Les industriels de Maine-et-Loire se sont montrés pleins de confiance dans la sollicitude impériale, et si les modifications qui ont été apportées au tarif des douanes, dans l'intérêt des consommateurs et pour donner plus d'activité et plus d'essor à notre commerce, les ont préoccupés, elle ne les ont pas généralement inquiétés. Ils attendent et ils espèrent que le programme de l'Empereur sera intégralement exécuté, et que la diminution des prix de transport les mettra en situation de lutter avec succès contre la concurrence étrangère.

» Vous m'appuierez, dans mes efforts, Messieurs, pour obtenir que satisfaction prompte soit donnée à de très-légitimes désirs, et pour que, par la création ou l'amélioration de nouvelles voies de communications économiques, nos diverses industries puissent, comme par le passé, progresser et prospérer.

» J'hésite, Messieurs, à vous parler de l'état de nos récoltes. Les pluies continuelles du mois d'août ont rendu bien difficile la rentrée des moissons qui présentaient d'assez bonnes apparences.

» Je ne crois pas que le mal soit encore bien grand, mais il faudrait du soleil et de la chaleur pour sécher les gerbes. La vigne souffre beaucoup; les pommes de terre seront probablement de médiocre qualité et ne se conserveront pas; mais les fourrages ont été très-abondants et le prix des bestiaux, cette richesse de notre pays, a toujours été très-élevé.

» En résumé, j'estime qu'il n'y a pas encore de sérieuses inquiétudes à concevoir pour notre agriculture, et que l'année 1860 sera, pour cette industrie, une année moyenne.

» L'ordre le plus complet n'a cessé de régner dans notre département.

» Les habitants de l'Anjou, qui ne peuvent être indifférents à tout ce qui touche à la grandeur et à la prospérité de la France, fiers des lauriers cueillis, en 1859, par notre héroïque armée dans les plaines de la Lombardie, ont applaudi cette année à la réunion à notre belle patrie de deux provinces momentanément détachées de son territoire.

» Ils accompagnent de leurs vœux nos braves soldats qui vont, d'une part, conquérir en Chine de nouveaux droits au respect et à l'admiration de toutes les nations civilisées, et d'autre part, relever, à l'extrémité de la Méditerranée, la croix abattue, par un odieux fanatisme, dans le sang des chrétiens de Syrie.

» Nos adversaires eux-mêmes ne peuvent nier les grandes choses accomplies pour la gloire de la France par l'Empereur.

» J'ai le ferme espoir que leur nombre diminue chaque année, et que l'apaisement des mauvaises passions rendant de jour en jour ma mission plus facile, je pourrai, avec votre aide bienveillante et sans préoccupations politiques, donner une plus vive impulsion aux services qui sont confiés à mes soins.

» J'ai déposé sur votre bureau, Messieurs, mes rapports spéciaux et les dossiers nécessaires pour éclairer vos délibérations.

» Je vous exprime, comme les années précédentes, le désir d'être appelé, dans les commissions, à défendre les conclusions de ces rapports et les chiffres portés à mon projet de budget.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Par décret impérial en date du 22 août dernier, M. Bouilly, licencié en droit, a été nommé notaire à la résidence de Brain-sur-Alloues.

Les personnes qui écrivent à des militaires faisant partie des expéditions de Chine et de Syrie, ignorent souvent si elles doivent indiquer sur les adresses de leurs lettres le port de départ et celui d'arrivée, et quel est le mode d'affranchissement.

Les lettres que l'on écrit à des militaires faisant partie de ces deux expéditions peuvent être affranchies moyennant 40 centimes pour celles qui sont adressées à des officiers, et 20 centimes pour celles qui le sont à des sous-officiers, caporaux ou soldats. Il suffit d'indiquer sur la suscription le corps auquel appartiennent les militaires, et d'ajouter ensuite : faisant partie de l'expédition de Chine ou de Syrie. L'administration des postes se charge d'expédier ces lettres selon les dépôts.

L'ouverture de la chasse dans le département de la Vienne est fixée au 1^{er} septembre.

La distribution des primes aux propriétaires et cultivateurs qui présenteront les plus belles juments poulinières et pouliches non tracées aura lieu en 1860, dans l'arrondissement de Saumur, le 24 septembre.

Voici la répartition des primes aux juments poulinières suitées :

3 primes de 140 fr.	420 fr.
2 — de 124	248
1 — de 115	115
	783

Il ne sera décerné en 1860 aucune prime aux chevaux de pur sang.

Pour chronique locale et faits divers. P. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Thonon, 31 août, 2 heures. — Leurs Majestés sont attendues à Thonon dans une demi-heure. L'affluence est immense; toutes les populations riveraines du lac de Genève, de Saint-Gingulph, de Meillerie, d'Evian, de Douvaine, Messeri, Yvoire et Anthi, sont accourues en masse pour acclamer Leurs Majestés.

L'enthousiasme est indescriptible. (Pays.)

Nous recevons de Naples des dépêches à la date du 30. Elles portent la nouvelle que le *pronunciamento*

militaire qui devait avoir lieu la veille (29), a échoué.

Le général qui paraissait le plus sympathique à ce mouvement a été, de la part des troupes, l'objet d'une certaine méfiance par suite de laquelle a été provisoirement abandonné ce projet, dont le but était de déterminer le roi à quitter la capitale.

La tranquillité matérielle subsiste toujours sauf de légers incidents. — Havas.

On annonce que Garibaldi a quitté les Calabres : il paraît qu'un grand mystère a présidé à son départ, et grâce aux mesures habiles qu'il a prises, tout le monde ignorait, aux dernières nouvelles que nous recevons, vers quel lieu le dictateur s'était dirigé et en quel endroit il se trouve actuellement. (Pays.)

Constantinople, 26. — Kurehid pacha était encore à Constantinople; mais M. le marquis de Lavalette avait obtenu qu'il fût renvoyé en Syrie pour y être jugé.

Les musulmans murmurent et menacent. La garnison a été augmentée. — Havas.

« A cette époque où des plaintes s'élèvent chaque jour, soit sur la fabrication défectueuse de certaines substances alimentaires, soit, ce qui est plus grave encore, sur les coupables falsifications dont elles sont l'objet, on est heureux de constater les efforts tentés par de consciencieux fabricants pour mettre leur industrie à l'abri de semblables accusations.

» C'est à ce point de vue que nous nous occupons aujourd'hui des améliorations que la COMPAGNIE COLONIALE a introduites dans la fabrication du Chocolat, qui, par ses bienfaisantes qualités, tient, comme on le sait, une place importante dans l'alimentation.

» La COMPAGNIE COLONIALE a établi sa fabrique à Paris entre le bois de Boulogne et la barrière de l'Etoile, dans l'exposition la plus favorable aux conditions hygiéniques que réclame un établissement de cette nature. Nous avons visité cette fabrique dans tous ses détails, et cette visite nous a démontré, jusqu'à l'évidence, que les fondateurs de la COMPAGNIE COLONIALE, sortant des sentiers trop long-temps battus, et appelant à leur aide les conseils de la science, ont adopté les procédés de fabrication les plus rationnels et les plus perfectionnés.

» Ce qui frappe tout d'abord, en entrant dans cette fabrique, c'est l'extrême propreté qui règne de toutes parts. On comprend que, dans ces vastes ateliers largement aérés, la pâte de Chocolat, si prompte à se détériorer sous l'influence de mauvaises odeurs ou d'un air vicié, n'ai à redouter aucune altération.

» Une puissante machine à vapeur distribue partout la vie et le mouvement, en même temps qu'elle fournit aux appareils qui doivent être chauffés une température toujours égale. Les cacaos qui couvrent les planchers du premier étage proviennent des pays de production les plus estimés; récoltés à l'époque de l'année la plus opportune par des colons intéressés eux-mêmes dans la Compagnie, embarqués avec tous les soins nécessaires, ces cacaos arrivent et sont emmagasinés dans un état parfait de conservation. Emploi de matières premières de choix, telle est pour la COMPAGNIE COLONIALE, si nous osons nous exprimer ainsi, la clé de voûte de sa fabrication.

» Ces précieuses amandes, toutes parfaitement saines, sont ensuite soumises à la torréfaction, et elles subissent dans cette première et délicate opération un degré de chaleur que de nouveaux et ingénieux procédés permettent de régler avec une certitude rigoureuse, sans que rien soit donné au hasard.

» Si, en visitant la fabrique de la COMPAGNIE COLONIALE, on suit avec un intérêt soutenu les opérations successives dans lesquelles les cacaos sont triés, torréfiés, concassés, minutieusement épluchés, cet intérêt augmente lorsqu'on parcourt, au rez-de-chaussée, l'immense pièce où fonctionnent les appareils destinés à écraser les sucres de la plus belle qualité et de la meilleure origine; les mélangeurs, où le sucre et le cacao subissent sur un lit de marbre et sous le poids du granit une première filtration; les broyeurs, où le génie de la mécanique se révèle dans ses combinaisons les plus heureuses.

» Nous avons remarqué que, dans aucune de ces machines, le Chocolat n'est jamais en contact avec le fer, qui tend à lui communiquer une saveur métallique offensante pour le goût, et souvent blessante pour l'estomac. Ici, le marbre ou le granit ont remplacé les instruments de fer. C'est encore le marbre qui recouvre les plafonds et les murs des salles construites dans les étages inférieurs de la fabrique, et où les Chocolats sont transformés en tablettes, pastilles, bonbons, etc., avant de recevoir sur leurs enveloppes le timbre et le cachet de la Compagnie qui les accreditent parmi les consommateurs et leur servent de signallement.

» Nous ne saurions trop le répéter : si un grand nombre de fabricants, dont les industries s'appliquent à des substances alimentaires, et qui dès lors

dose égale la banalité et l'espoir.

— Ne dites pas de ces choses-là, Monsieur Dilois, car vos paroles ont sur moi une influence qui me trouble. Ce n'est qu'une consolation, et malgré moi cela me remue comme une promesse.

— Tant mieux, car je ne vous contredirai pas tout-à-fait.

— Tout ne serait donc pas perdu ? demanda le père avec anxiété.

— Si vous ne vous modérez pas, reprit le notaire d'un ton froid, je n'en dirai pas davantage.

— Ne craignez rien, je vous jure que je suis très-calme, quelles nouvelles avez-vous reçues ?

— Eh bien, la trace de votre fils est retrouvée.

— Est-ce bien possible ?

L'exclamation était si pleine d'anxiété que maître Dilois se bâta de répondre :

— N'allez pas trop vite ! On trouve quelquefois, mais comment retrouve-t-on ?

— N'essé-je à m'agenouiller que sur une tombe, que j'en remerciais Dieu comme d'une faveur.

— C'est peut-être mieux que cela, mon cher ami, qui vous est réservé. Notez que je dis peut-être. Il n'est pas impossible qu'un jour vous puissiez retrouver votre fils.

— Oh ! non, dit M. Dugénest en revenant à ses convictions, et je vois que vous cherchez à donner à vos con-

solutions une portée qu'elles ne sauraient avoir. Voyons, s'il pouvait vivre encore, Tiburce ne me l'eût-il pas fait savoir.

— La guerre a tant de vicissitudes ! Par exemple, on peut être grièvement blessé.

— Oui, mais dès que l'on peut parler, sinon écrire, on informe les siens.

— D'abord, et dans les temps comme ceux que nous venons de traverser, les lettres, venant de l'étranger surtout, s'égarent aisément; ensuite on peut être à la fois blessé et prisonnier; si par hasard Tiburce avait été dans ces deux cas, ou bien si les paysans chez lesquels il aurait pu être recueilli dans un endroit isolé n'avaient pu écrire ou faire écrire, ou bien encore si le messager avait péri à son tour ?

— Sans doute, si on veut se rattacher à une série d'in-vraisemblances.

— Il n'y a que la vérité pour se passer des probabilités.

— Mais à quoi bon des conjectures ! reprit M. Dugénest en secouant la tête, si ce n'est à engendrer des retours de découragement !

— Et si mes conjectures avaient plus de portée que vous ne croyez ?

(La suite au prochain numéro.)

intéressent l'hygiène au plus haut point, adoptaient sous le double rapport de la fabrication et du commerce de leurs produits les principes qui ont guidé la COMPAGNIE COLONIALE dans la voie nouvelle où elle est entrée, un grand progrès serait accompli. Ces industries, désormais réhabilitées, imposeraient silence aux plaintes et aux accusations qu'elles ne justifient que trop souvent et que font justement entendre la morale blessée et la santé publique compromise.»

(Extrait du journal *La France médicale*.)

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le *Liniment Boyer-Michel*, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries

récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons). Dépôts: à Angers, MENIÈRE, ph.; à Cholet, BONTEMPS, ph. (255)

UN COMPTABLE désire trouver des tenues de livres dans des maisons de commerce. Il s'occupera également des liquidations.

S'adresser au bureau du journal. (416)

La maison NICOLAS CEZARD, de Nantes, demande dans quelles conditions on pourrait lui fournir cent mille kilogrammes de paille de seigle, de froment ou d'avoine à livrer dans l'espace d'un an. Cette maison prendra moitié seigle, moitié froment ou avoine. Il faut la paille dans toute sa longueur et non battue à la mécanique.

Les personnes qui auront des offres à faire devront

indiquer les prix pour mille kilogrammes rendus en gare ou sur quai à Nantes. (409)

TAXE DU PAIN du 1^{er} Septembre.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 19 c. 16 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 16 c. 66 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 14 c. 16 m.

BOURSE DU 30 AOUT.

5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 68 40

4 1/2 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 97 30.

BOURSE DU 31 AOUT.

5 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 68 15.

4 1/2 p. 0/0 hausse 23 cent. — Fermé à 97 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE AUBRY.

Les créanciers de la faillite du sieur Aubry, marchand de nouveautés à Saumur, sont invités, conformément à l'article 492 du Code de commerce, à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoir enregistré, dans le délai de 20 jours, au syndic de la faillite et à lui remettre leurs titres avec le bordereau sur timbre de ce qui leur est dû, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la Chambre du conseil dudit Tribunal le mardi 16 octobre, à 11 heures du matin.

Le Greffier du Tribunal,

(425) TH. BUSSON.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 2 septembre 1860, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison du sieur Félix CHAUVÉAU, dit MATHIEU, charretier à Saumur, place de l'Arche-Dorée, à la vente publique aux enchères de son matériel.

Il sera vendu :

Trois bons chevaux et les harnais, trois charrettes, un tombereau, un pied-de-terre, tavelles et barres en fer, halegrains, planches, pelles, fourches, baquets et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le lundi 4 septembre 1860, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, au domicile de M. SEGRI, propriétaire, à Saumur, rue de Bordeaux, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Ameublement de salon en velours, étagères, fauteuils Pompadour, Voltaire et autres, chaises garnies, table de salon, table et chaises de salle à manger, chauffeuses, tables à ouvrage et de toilette, plusieurs belles glaces et pendules, bureau, guéridons, tapis de chambre et de table, lits, commodes, armoires, buffet, batterie de cuisine, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER DE SUITE,

MAISON, nouvellement restaurée, Rue Royale, n° 16.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (428)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

VENTE de COUPE DE BOIS

Dans le parc de Verrye.

Le 15 septembre 1860, il sera vendu, par adjudication, à l'heure de midi, en l'étude de M^e LEROUX, notaire, la coupe de bois, appelée la Butte-au-Sourd, dans le parc de Verrye, appartenant à M^{me} CHAMPET, joignant la coupe de 1859.

Contenance approximative : 9 hectares.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON,

Située au Pont-Fouchard,

Dépendant de la succession de M. MONESTE, occupée par M. Lefèvre, composée de bâtiments avec rez-de-chaussée et premier étage, greniers; écurie, remise avec greniers, cour et jardin entouré de murs, pompe; le tout contenant 10 ares.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

Etudes de M^e BEDON, notaire aux Rosiers, et de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

en totalité ou par parties,

UNE FERME,

Située à la rue Pichon, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Cette ferme actuellement exploitée par le sieur Etienne Baranger, dont le bail expire le 1^{er} novembre 1860, consiste en 22 morceaux de terre et pré, contenant ensemble 9 hectares 75 ares. Facilités pour le paiement.

ET A LOUER

pour entrer en jouissance de suite

UNE MAISON DE MAÎTRE,

située rue Pichon,

AVEC REMISES, ÉCURIES ET JARDINS.

S'adresser pour les renseignements et pour traiter auxdits notaire, et voir, pour ample désignation, les placards affichés. (407)

A VENDRE UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ,

Située à Saint-Florent, près Saumur,

Composée d'une belle habitation de maître, vaste enclôture, comprenant servitudes, cours, jardins, terres et vignes; trois fermes bâties, près détachés et taillis; le tout contenant 100 hectares.

On vendrait séparément la maison de maître et l'enclôture, contenant 21 hectares.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (391)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE DEUX MACHINES

A VAPEUR,

L'une fixe et l'autre pour battre le blé.

S'adresser à M. UNALSSERRE, à Saumur. (328)

A VENDRE OU A LOUER, Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROS, place du Roi-René. (480)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON spacieuse et comode, parfaitement en état,

Avec écurie, remise, galerie, deux terrasses,

Avec droit de promenade et servitudes utiles sur un vaste et beau jardin contigu.

On pourrait louer ou céder du mobilier,

Grand' rue, n° 49.

S'adresser à M. DABURON, qui y demeure, ou à M^e DUTERME, notaire.

LIBRAIRIE de E. MILON,

rue d'Orléans, 59.

A LOUER, présentement, par suite d'agrandissement des magasins, APPARTEMENTS, composés de chacun 3 grandes pièces et servitudes.

A LOUER

UN APPARTEMENT COMPLET

Avec Ecurie, Remise ou non.

Rue d'Orléans, 99.

S'adresser à M^{me} veuve LECHAT.

A LOUER

Présentement,

Ecurie à deux chevaux, belle remise, et grenier à fourrages.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (274)

MAISON A LOUER

Présentement,

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n° 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

M^e MAUBERT, huissier, demande UN CLERC de suite. (414)

Une maison de draperie et rouennerie en gros demande UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, âgé de trente ans, désire trouver un ou deux chevaux à soigner à Saumur.

S'adresser rue Beaurepaire, Café Saumurois. (421)

M. BLANDIN,

Commissionnaire,

Préviens les habitants de cette ville qu'il reprend toutes les commissions et courses que l'on désirera lui confier.

Il est logé Grand'Rue, n° 35, maison Doyen. (420)

AVIS MÉDICAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille composé, de QUET aîné, est reconnu le meilleur Dépuratif du sang et des Humeurs. L'emploi de ce remède, dans le traitement des Dartres et des Maladies Secrètes, dispense des tisanes. Chaque Bouteille a une Étiquette et une Instruction avec la signature QUET AÎNÉ. — Dépôt à Saumur à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, 7.

MALADIES des YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la veuve FARNIER, de Bordeaux. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contrefacteurs poursuivis. — Dépôts: à Saumur, chez PERARE; à Angers, J. PERAULT; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (318)

GUERRE AUX FOURMIS!

La Poudre Antiformique de H. COMTE, pharmacien à Montmorillon, détruit ou expulse instantanément les fourmis et la plupart des insectes. Emploi sans danger. — Prix: 60 c. — Dépôt à Saumur, chez M. PIZ, droguiste.

Saumur, P. GODET, imp.